



Dispense de préavis pendant un arrêt de travail

Par **Bellabzh**, le **14/12/2018** à **13:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt depuis 1 mois, au cours de ce mois, j'ai trouvé un nouveau emploi pour début de janvier (promesse d'embauche à l'appui),
J'ai donc contacté mon employeur pour l'en informer et lui envoyer ma démission en l'air avec une dispense totale de préavis,

Depuis, aucune réponse... J'ai juste reçu l'accusé réception pour la présentation

Je sais qu'il n'y a pas obligation de répondre pour accuser réception du courrier mais concernant mon préavis, doit-il me confirmer sa réponse

Sachant qu'il est au courant que ça ne se passe bien au travail et je change de région...

Bien cordialement,

Par **morobar**, le **14/12/2018** à **19:44**

Bonjour,

Pas de réponse====> refus de dispense du préavis.

Mais l'arrêt de travail ne diffère pas l'exécution du préavis.

Vous êtes donc en préavis depuis la réception de votre lettre de démission.

Par **Bellabzh**, le **14/12/2018** à **21:00**

Bonsoir,

Merci pour votre retour,

Je quitterai donc les effectifs le 09/01 car mon employeur a reçu ma démission le 10/12,
C'est bien cela ?

Mon médecin peut donc me prolonger jusqu'au 09/01 ?

Cordialement

Par **morobar**, le **15/12/2018** à **08:56**

Votre médecin peut vous prolonger tant que vous êtes souffrant.